

Date de la convocation : le 23 juin 2017

Nombre de conseillers en exercice : 29

Président de la séance : M. Stéphane MIRAMBEAU

Secrétaire de séance : Mme Valérie FERNANDEZ

Présents :

Stéphane MIRAMBEAU, Thierry ESSLING, Florence ABIVEN-MOREAU, Sylvie SEVIN- MONTEL, Corinne RICAUD, Laurent BLANCQUART, Valérie FERNANDEZ, Jean- Pierre ELISABETH, Danielle PRESSIER, Thierry DUNEZ, Annie ALLEGRE, Jean-Philippe DUBOIS, Nicole PRADES, Fabienne GELGON-BILBAULT, Éric MAGNON- VERDIER, Mathieu SEVAL, Odile MOLINIE, Laurence MORELLE-LOSSON, Evelyne COUSIN, Denis LECOEUR

Absents et représentés :

Claude BERTIN a donné pouvoir à Florence ABIVEN-MOREAU

Olivier CAUCHY a donné pouvoir à Valérie FERNANDEZ

Françoise BISSERIER a donné pouvoir à Corinne RICAUD

Philippe AZINCOT a donné pouvoir à Thierry ESSLING

Alexandre GUESNON a donné pouvoir à Sylvie SEVIN-MONTEL

Loïc NOURICHARD a donné pouvoir à Stéphane MIRAMBEAU

Patricia JUBERT a donné pouvoir à Laurent BLANCQUART

Absents :

Yves PITETTE

Christophe PYTEL

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée par la délibération n°2014-06-62 du 26 juin 2014, dans le cadre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales :

n°29/2017 du 13 juin 2017

Dans le cadre du projet de reconstruction de la cuisine centrale, signature du bon de commande relatif à l'établissement de plans parcellaires, intérieurs, coupes et façades de la cuisine centrale de la ville et des bâtiments en lien avec cette dernière avec le cabinet de géomètre LEVEQUE, sis 78 rue Royale – 78000 VERSAILLES pour un montant de 11 294 euros HT soit 13 552,80 euros TTC

n°30/2017 du 18 mai 2017

Acceptation d'un don de 900 euros de la société CIC en qualité de mécène du Triathlon (25 juin 2017), de la fête de l'été (1er juillet 2017) et de la course La Villepreusienne (15 octobre 2017).

n°31/2017 du 14 juin 2017

Signature du contrat de droit d'accès à la plate-forme INSITO (gestion de la dette) via un accès sécurisé avec le société Finance Active sise 46 rur Notre Dame des Victoires – 75002 PARIS pour un montant de 1 800 euros HT soit 2 160 euros HT pour la mise en service puis un coût annuel de 2 700 euros HT soit 3 240 euros TTC.

n°32/2017 du 19 juin 2017

Décision d'ouverture de la sous régie piscine 22 juin au 30 septembre 2017.

01	OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS
-----------	---

Le renouvellement de la série 1 des sénateurs figurant au tableau n°5 annexé au code électoral interviendra le dimanche 24 septembre 2017 dans les départements classés l'ordre minéralogique de l'Indre-et-Loire aux Pyrénées-Orientales, de l'Essonne au Val d'Oise ainsi qu'à Paris, en Seine-et-Marne et dans les Yvelines. Outre-mer, les sénateurs des départements de Guadeloupe, de Martinique, de Mayotte, de la Réunion, de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Nouvelle-Calédonie seront également renouvelés. Six sièges de sénateurs représentant les Français établis hors de France seront également concernés.

Dans ce cadre, les conseils municipaux des départements concernés sont amenés à désigner leurs délégués et suppléants au sein du Collège Electoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Dans les communes de 9 000 à 30 999 habitants, dont fait partie Villepreux, tous les conseillers municipaux en fonction à la date du 24 septembre 2017 sont délégués de droit sans qu'il y ait lieu d'élire des délégués et des délégués supplémentaires.

Des suppléants sont élus dans toutes les communes, y compris dans les communes de 9 000 à 30 999 habitants qui ne disposent que de délégués de droit.

Le nombre de suppléants à élire pour notre commune est fixé à 8 (annexe à l'arrêté n°2017-06-0019 ci-joint). Ils seront amenés à remplacer les délégués de droit en cas d'empêchement.

L'élection se fait sans débat, au scrutin secret. Les conseillers municipaux ne peuvent pas voter par correspondance, mais le vote par procuration est admis pour les conseillers empêchés d'assister à la séance.

Le bureau électoral est constitué lors de la séance et selon l'article R.133 du code électoral. Présidé par le Maire, il comprend les deux membres les plus âgés et les deux membres les plus jeunes du conseil municipal présents à l'ouverture du scrutin.

Tous les conseillers municipaux Villepreusiens étant délégués de droit, le conseil procédera à la seule élection des suppléants.

Les suppléants sont élus suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Les déclarations de candidatures sont obligatoires ; les listes de candidats doivent en conséquence être déposées auprès du maire aux date et heure fixées pour la séance au cours de laquelle le conseil est appelé à procéder à ces désignations. Les déclarations peuvent être déposées jusqu'à l'ouverture du scrutin. Aucun dépôt de déclaration de candidature par voie postale, par télécopie ou par messagerie électronique n'est admis.

Tout conseiller ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats comprenant un nombre de noms inférieurs ou égal au total des suppléants à élire. Aucune personne extérieure au conseil ne peut présenter de candidats.

Chaque liste est libellée sur papier libre et doit comporter :

- le titre sous lequel elle est présente,
- les noms, prénoms, sexe, domicile, date et lieu de naissance, ainsi que l'ordre de présentation des candidats.

Chaque liste de candidats doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

A l'issue du vote, les conseillers municipaux présents doivent faire connaître au bureau électoral, le jour même de l'élection, avant que la séance ne soit levée, la liste sur laquelle seront désignés les suppléants qui, en cas d'empêchement, les remplaceront.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121.11 et L.2121-12 ;

Vu le code électoral et notamment les articles L.280 à L.293 et R.130-1 à R.148 ;

Vu le décret n°2016-1986 du 30 décembre 2016 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-06-0018 du 20 juin 2017 ;

Vu arrêté n°2017-06-0018 du 20 juin 2017 – Election des sénateurs : désignation des délégués des conseils municipaux 30 juin 2017 ;

Vu l'arrêté n°2017-06-0019 du 22 juin 2017 modifiant l'arrêté n°2017-06-0018 relatif à l'élection des sénateurs : désignation des délégués des conseils municipaux 30 juin 2017 ;

Sont déposées auprès du bureau électoral les listes suivantes :

Liste « Majorité municipale » par ordre de présentation des candidats, composée de :

- 1 - Monsieur SEPTIER Alexandre, sexe masculin, 32 rue Francine - 78450 Villepreux, né le 10/06/1972 à Paris 14 (75),
- 2 - Madame HUET Anny, sexe féminin, 7 rue du Potager - 78450 Villepreux, née le 19/08/1950 à Villepreux (78),
- 3) Monsieur GOLGOLAB Kouros, sexe masculin, 26 rue des Grandes Ecuries - 78450 Villepreux, né le 26/06/1966 à Téhéran (99),
- 4 – Madame ANGRAND Isabelle, sexe féminin, 3 rue du Potager - 78450 Villepreux, née le 12/02/1969 à Poissy (78),
- 5 - Monsieur LARGEAU Damien, sexe masculin, 46 avenue des Clayes - 78450 Villepreux, né le 14/03/1982 à Niort (79),
- 6 – Madame TOURNIER Claude, sexe féminin, 14 rue de Mailly - 78450 Villepreux, née le 10/02/1944 à Tarare (69),
- 7- Monsieur JOLY Eric, sexe masculin, 6 rue Le Nôtre - 78450 Villepreux, né le 27/07/1971 à Lille (59),
- 8 – Madame VITOT Laurence, sexe féminin, 8 rue Amédée Brocard - 78450 Villepreux, née le 19/01/1958 à L'Isle Adam (95).

Liste « Villepreux centre et gauche » par ordre de présentation des candidats, composée de :

- 1 - Monsieur PINGLIER Bernard, sexe masculin, 6 rue Pierre Brossolette - 78450 Villepreux, né le 30/12/1969 à Versailles,
- 2 - Madame LE CAM Marion, sexe féminin, 16 rue de la Gandonnerie - 78450 Villepreux, née le 18/12/1978 à Versailles (78),
- 3 - Monsieur KENIGSBURG Arthur, sexe masculin, 2 rue Robert Lesbounit - 78450 Villepreux, né le 28/03/1977 à Saint-Germain-en-Laye (78).

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins trouvés dans l'urne) : 27
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 27

Ont obtenu

- | | |
|--|---------|
| - Liste « Majorité municipale» | 23 voix |
| - Liste « Villepreux centre et gauche» | 4 voix |

Sont élus suppléants en vue de l'élection des sénateurs pour la liste « Majorité municipale» :

- 1 - Monsieur SEPTIER Alexandre, sexe masculin, 32 rue Francine - 78450 Villepreux, né le 10/06/1972 à Paris 14 (75),
- 2 - Madame HUET Anny, sexe féminin, 7 rue du Potager - 78450 Villepreux, née le 19/08/1950 à Villepreux (78),
- 3) Monsieur GOLGOLAB Kouros, sexe masculin, 26 rue des Grandes Ecuries - 78450 Villepreux, né le 26/06/1966 à Téhéran (99),
- 4 - Madame ANGRAND Isabelle, sexe féminin, 3 rue du Potager - 78450 Villepreux, née le 12/02/1969 à Poissy (78),
- 5 - Monsieur LARGEAU Damien, sexe masculin, 46 avenue des Clayes - 78450 Villepreux, né le 14/03/1982 à Niort (79),
- 6 - Madame TOURNIER Claude, sexe féminin, 14 rue de Mailly - 78450 Villepreux, née le 10/02/1944 à Tarare (69),
- 7- Monsieur JOLY Eric, sexe masculin, 6 rue Le Nôtre - 78450 Villepreux, né le 27/07/1971 à Lille (59).

Est élu suppléant en vue de l'élection des sénateurs pour la liste « Villepreux centre et gauche » :

- 1 - Monsieur PINGLIER Bernard, sexe masculin, 6 rue Pierre Brossolette - 78450 Villepreux, né le 30/12/1969 à Versailles.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance du conseil municipal à 20h.